

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work – Fatherland

MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET
DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY AND
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES

TENDERS BOARD

DEMANDE DE COTATION

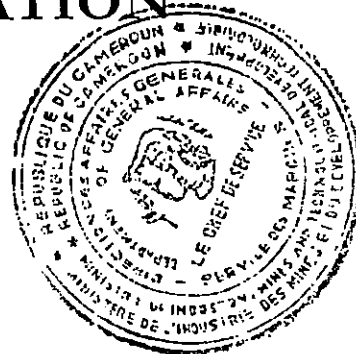
N°00000002/DC/MINMIDT/CIPM/2023 DU 10 FEVRIER 2023

POUR L'ACQUISITION DES ABONNEMENTS ARCGIS ONLINE AU
COMPTE DU MINMIDT

FINANCEMENT : BIP MINMIDT EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 29 039 05 340010 521311 911

DOSSIER DE CONSULTATION



SOMMAIRE

PIECE N°0 : AVIS DE CONSULTATION

PIECE N°I : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

- I.1 – Dossier de consultation
- I.1 – Préparation des offres
- I.3 – Dépôt des offres
- I.4 – Ouverture des plis et évaluation des offres
- I.5 – Attribution de la lettre-commande

PIECE N°II : MODELES D'ANNEXES

- II.1 – Lettre de soumission
- II.2 – Description technique des prestations
- II.3 – Cadre de devis estimatif, descriptif et quantitatif
- II.4 – Tableau de comparaison des offres

PIECE N°III : PROJET DE LETTRE-COMMANDE

TITRE I : CAHIER DE CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Chapitre I : Généralités

Chapitre II : Exécution de la lettre-commande

Chapitre III : Dispositions financières

Chapitre IV : Dispositions diverses

TITRE II : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

TITRE II : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

TITRE IV : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work – Fatherland

MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET
DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY AND
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION
DES MARCHES

TENDERS BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°00000002/DC/MINMIDT/CIPM/2023 DU 10 FEVRIER 2023
POUR L'ACQUISITION DES ABONNEMENTS ARCGIS ONLINE AU
COMPTE DU MINMIDT

FINANCEMENT : BUDGET MINMIDT EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 29 039 05 340010 521311 911



MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET
DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY AND
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

00000002 DEMANDE DE COTATION
N° 00000002 /DC/MINMIDT/SG/DAG/SDBMM/SMP/2023 DU 10 FEV 2023
POUR L'ACQUISITION DES ABONNEMENTS ARCGIS ONLINE AU
COMPTE DU MINMIDT

- Objet** : Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique lance une consultation, auprès des prestataires de droit camerounais exerçant dans le secteur concerné, en vue de l'acquisition des abonnements Arcgis Online au compte du MINMIDT.
- Financement** : Le financement y relatif est assuré par le Budget d'Investissement Public du MINMIDT exercice 2023, pour un montant de 20 000 000 (vingt millions) FCFA TTC sur la ligne 57 29 039 05 340010 521311 911.
- Consultation et retrait du dossier** : Le présent dossier peut être consulté et retiré au Service des Marchés du MINMIDT, porte 116 de l'Immeuble Ministériel « Rose », contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public de la somme de 20 000 (vingt mille) francs CFA non remboursable au titre des frais d'acquisition du dossier.
Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de F CFA 400 000 (quatre cent mille).
Cette caution sera établie par un établissement bancaire ou organisme financier autorisé à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.
- Dépôt des offres** : Les offres devront être chiffrées hors taxe sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC), accompagnées du modèle de soumission signé, et déposées au plus tard le 14 MARS 2023 à 13 H00 précises au Service des Marchés du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, Immeuble Ministériel «Rose», porte 116 sous enveloppe cachetée avec la mention :

DEMANDE DE COTATION N°
___/DC/MINMIDT/SG/DAG/SDBMM/SMP/2023 DU
POUR L'ACQUISITION DES ABONNEMENTS ARCGIS ONLINE AU
COMPTE DU MINMIDT

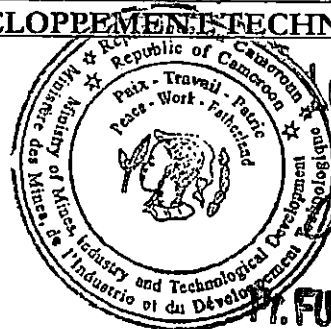
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

- Ouverture des plis** : Les offres seront dépouillées le 14 MARS 2023 à 14 H00 précises à la salle de réunions de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique de l'Immeuble Ministériel «Rose», Yaoundé.
- Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748. /-

LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Ampliations:

- ARMP;
- S/CPM;
- Archives/Chrono.



Le Secrétaire d'Etat

P. FUH CALISTUS Gentry

MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET
DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY AND
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

PRICE QUOTE
No. 00000002/DC/MINMIDT/SG/DAG/SDBMM/SMP/2023 OF 10 FFV 2023
FOR THE ACQUISITION OF ARCGIS ONLINE SUBSCRIPTIONS ON
BEHALF OF MINMIDT

- Subject:** The Minister of Mines, Industry and Technological Development launches a consultation, with providers under Cameroonian law operating in the sector concerned, a consultation with a view to the acquisition of Arcgis Online subscriptions on behalf of MINMIDT.
- Funding:** The related funding is provided by the Public Investment Budget of MINMIDT for the 2023 financial year, for an amount of 20,000,000 (twenty million) FCFA including tax on line 57 29 039 05 340010 521311 911.
- Consultation and withdrawal of the file:** This file can be consulted and withdrawn from the MINMIDT Contracts Service, door 116 of the Ministerial Building "Rose", against presentation of a receipt for payment to the Public Treasury of the sum of 20 000 (twenty thousand) non-refundable CFA francs for the acquisition costs of the file. Each bidder must attach to his administrative documents, a bid bond in the amount of CFA 400,000 (four hundred thousand). This surety will be established by a banking institution or financial organization authorized to issue sureties in the context of Public Contracts.
- Submission of tenders:** Tenders must be quoted excluding value added tax (HTVA) and all taxes included (TTC), accompanied by the signed tender model, and submitted no later than 14 MARS 2023 1:00 p.m. sharp at the Contracts Department of the Ministry of Mines, Industry and Technological Development, Ministerial Building "Rose", door 116 in a sealed envelope with the mention:

PRICE QUOTE
No. ____/DC/MINMIDT/CIPM/2023 OF ____
FOR THE ACQUISITION OF ARGIS ONLINE SUBSCRIPTIONS ON BEHALF OF
MINMIDT

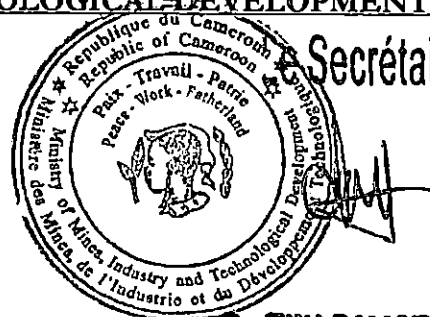
"TO BE OPENED ONLY DURING THE COUNTING SESSIONS"

- Opening of bids: Bids will be opened on 14 MARS 2023 at 2:00 p.m. sharp in the meeting room of the Internal Procurement Commission of the Ministry of Mines, Industry and Technological Development of the "Rose" Ministerial Building, Yaounde.
- For any attempt at corruption or acts of bad practice, please call MINMAP or send an SMS to the following numbers: 673 205 725/ 699 370 748. /-

**THE MINISTER OF MINES, INDUSTRY
AND TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT**

Amplifications:

- ARMP;
- S/CPM;
- Archives/Chrono.



Secrétaire d'Etat

Pr. FUHCALISTUS Gentry

MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET
DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY AND
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES

TENDERS BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°00000002/DC/MINMIDT/SG/DAG/SDBMM/SMP/2023 DU 10 FEVRIER 2023
POUR L'ACQUISITION DES ABONNEMENTS ARCGIS ONLINE AU
COMPTE DU MINMIDT

- Objet** : Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique lance une consultation, auprès des prestataires de droit camerounais exerçant dans le secteur concerné, en vue de l'acquisition des abonnements Arcgis Online au compte du MINMIDT.
- Financement** : Le financement y relatif est assuré par le Budget d'Investissement Public du MINMIDT exercice 2023, pour un montant de 20 000 000 (vingt millions) FCFA TTC sur la ligne 57 29 039 05 340010 521311 911.
- Consultation et retrait du dossier** : Le présent dossier peut être consulté et retiré au Service des Marchés du MINMIDT, porte 116 de l'Immeuble Ministériel « Rose », contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public de la somme de 20 000 (vingt mille) francs CFA non remboursable au titre des frais d'acquisition du dossier.
Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de F CFA 400 000 (quatre cent mille).
Cette caution sera établie par un établissement bancaire ou organisme financier autorisé à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.
- Dépôt des offres** : Les offres devront être chiffrées hors taxe sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (ITC), accompagnées du modèle de soumission signé, et déposées au plus tard le 14 mars 2023 à 13 H00 précises au Service des Marchés du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, Immeuble Ministériel «Rose», porte 116 sous enveloppe cachetée avec la mention :

DEMANDE DE COTATION

N°00000002/DC/MINMIDT/SG/DAG/SDBMM/SMP/2023 DU 10 FEVRIER 2023
POUR L'ACQUISITION DES ABONNEMENTS ARCGIS ONLINE AU
COMPTE DU MINMIDT

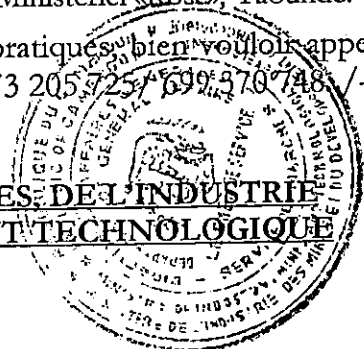
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

- Ouverture des plis** : Les offres seront dépouillées le 14 mars 2023 à 14 H00 précises à la salle de réunions de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique de l'Immeuble Ministériel «Rose», Yaoundé.
- Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 570 748 / -

LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Ampliations:

- ARMP;
- S/CPM;
- Archives/Chrono.



MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET
DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY AND
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES

TENDER'S BOARD

PRICE QUOTE

**No.00000002/DC/MINMIDT/CIPM/2023 OF 10TH FEBRUARY 2023
FOR THE ACQUISITION OF ARCGIS ONLINE SUBSCRIPTIONS ON
BEHALF OF MINMIDT**

1. **Subject:** The Minister of Mines, Industry and Technological Development launches a consultation, with providers under Cameroonian law operating in the sector concerned, a consultation with a view to the acquisition of Arcgis Online subscriptions on behalf of MINMIDT.
2. **Funding:** The related funding is provided by the Public Investment Budget of MINMIDT for the 2023 financial year, for an amount of 20,000,000 (twenty million) FCFA including tax on line 57 29 039 05 340010 521311 911.
3. **Consultation and withdrawal of the file:** This file can be consulted and withdrawn from the MINMIDT Contracts Service, door 116 of the Ministerial Building "Rose", against presentation of a receipt for payment to the Public Treasury of the sum of 20 000 (twenty thousand) non-refundable CFA francs for the acquisition costs of the file. Each bidder must attach to his administrative documents, a bid bond in the amount of CFAF 400,000 (four hundred thousand). This surety will be established by a banking institution or financial organization authorized to issue sureties in the context of Public Contracts.
4. **Submission of tenders:** Tenders must be quoted excluding value added tax (HTVA) and all taxes included (TTC), accompanied by the signed tender model, and submitted no later than **14th march 2023** at 1:00 p.m. sharp at the Contracts Department of the Ministry of Mines, Industry and Technological Development, Ministerial Building "Rose", door 116 in a sealed envelope with the mention:

PRICE QUOTE

**No.00000002/DC/MINMIDT/CIPM/2023 OF 10th FEBRUARY 2023
FOR THE ACQUISITION OF ARGIS ONLINE SUBSCRIPTIONS ON BEHALF OF
MINMIDT**

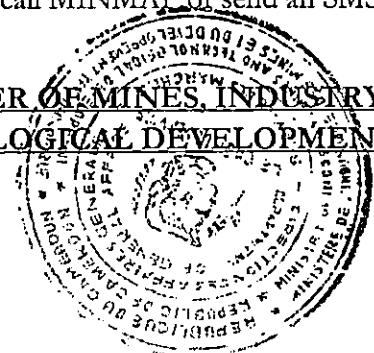
"TO BE OPENED ONLY DURING THE COUNTING SESSIONS"

5. Opening of bids: Bids will be opened on **14th march 2023** at 2:00 p.m. sharp in the meeting room of the Internal Procurement Commission of the Ministry of Mines, Industry and Technological Development of the "Rose" Ministerial Building, Yaounde.
6. For any attempt at corruption or acts of bad practice, please call MINMAP or send an SMS to the following numbers: 673 205 725/ 699 370 748. /-

**THE MINISTER OF MINES, INDUSTRY
AND TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT**

Amplifications:

- ARMP;
- S/CPM;
- Archives/Chrono.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work – Fatherland

MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET
DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY AND
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES

TENDERS BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°00000002/DC/MINMIDT/CIPM/2023 DU 10 FEVRIER 2023

POUR L'ACQUISITION DES ABONNEMENTS ARCGIS ONLINE AU
COMPTE DU MINMIDT

FINANCEMENT : BUDGET MINMIDT 2023

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N° I : REGLEMENT DE LA CONSULTATION



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

I.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} – Contenu du dossier de consultation

- 1.1. Le dossier de consultation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre-commande, fixe les procédures de la consultation et définit les conditions d'exécution de ces lettres-commandes.
- 1.2. Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - a) les termes de référence;
 - b) le bordereau descriptif et quantitatif ;
 - c) le modèle de soumission ;
 - d) le projet de lettre-commande ;
 - e) le modèle de tableau de comparaison des offres.
- 1.3. Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le dossier de consultation.

I.2 - PREPARATION DES OFFRES

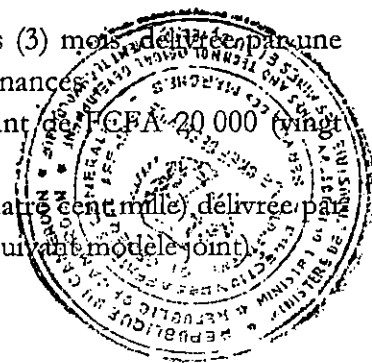
Article 2- Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre sera rédigée en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- a) le dossier administratif à jour à savoir :
 1. une attestation d'immatriculation timbrée;
 2. une attestation de non faillite établie par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire, datant de moins de trois (3) mois ;
 3. une attestation de non redevance fiscale délivrée par le Directeur Général des Impôts ou son mandataire, en cours de validité et timbrée;
 4. une attestation signée du Directeur Général de la CNPS ou son mandataire certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite institution, en cours de validité ;
 5. un certificat de non exclusion des marchés publics délivré par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
 6. un registre de commerce complété le cas échéant par un pouvoir au(x) signataire(s) d'engager avec toutes les conséquences de droit la/les entreprise(s) pour la (les)quelle(s) la soumission est présentée ;
 7. un Plan de localisation du siège du soumissionnaire signé et timbré par les services compétents.
 8. une attestation de domiciliation bancaire datant de moins de trois (3) mois, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances;
 9. le reçu de versement des frais d'achat du dossier d'un montant de FCFA 20 000 (vingt mille);
 10. une caution de soumission d'un montant de FCFA 400 000 (quatre cent mille) délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère des Finances (suivant modèle joint).



La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen des pièces administratives ;
- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et du respect de TDR ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

La Lettre-Commande sera attribuée au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins disante et conforme aux prescriptions du Dossier de demande de cotation.

Article 11- critères éliminatoires

- absence ou non conformité d'une pièce administrative 48 heures après la date d'ouverture des plis ;
- absence de caution de soumission ;
- absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le MINMAP.

I.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Articles 12 – Attribution de la lettre-commande

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre-commande au Cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins disante.

Articles 13 – Notification de l'attribution de la lettre-commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre-commande dans le Journal des Marchés, et par voie d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire ;
- b) l'objet de la consultation ;
- c) le montant de la lettre-commande ;
- d) le délai de livraison.

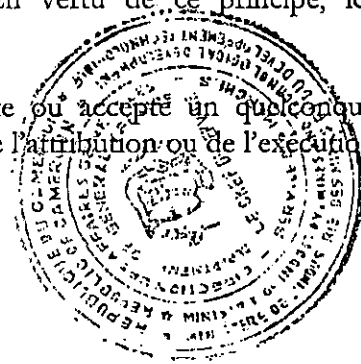
Articles 14 – Signature de la lettre-commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre-commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Articles 15 – Corruption et manœuvres frauduleuses

Le Président, les Membres de la Commissions et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- a) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre-commande, et



- b) est coupable de « corruption » quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;
- c) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

« Manœuvres frauduleuses » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work – Fatherland

MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET
DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY AND
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES

TENDERS BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°0000002/DC/MINMIDT/CIPM/2023 DU 10 FEVRIER 2023

POUR L'ACQUISITION DES ABONNEMENTS ARCGIS ONLINE AU
COMPTE DU MINMIDT

FINANCEMENT : BUDGET MINMIDT EXERCICE 2023

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N° II : MODELES D'ANNEXES



II.1 - LETTRE DE SOUMISSION

Date _____

Consultation N° _____/DC/MINMIDT/CIPM/2023 DU -----
AU MINMIDT

Monsieur le MINISTRE,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons officiellement réception ici, nous soussignés, _____ Directeur/Directeur Général de l'entreprise
_____ B.P. _____ Tél. _____

Offrons de fournir et de livrer _____

_____ conformément à la demande de consultation et pour la somme de _____ F CFA (en chiffres et en lettres) Hors Taxe sur la valeur ajoutée et _____ FCFA (en chiffres et en lettres) Toutes Taxes Comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à renouveler les abonnements selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'avis de consultation ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre, complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre- commande, constituera une lettre- commande nous obligeant réciproquement.

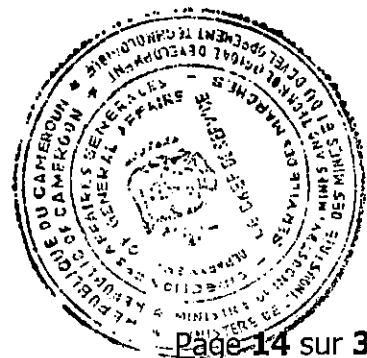
Le

Signature.....

Nom et Qualité du signataire
pour le compte du candidat



TERMES DE REFERENCE



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix –Travail-Patrie

MINISTÈRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

SECRETARIAT GENERAL

CELLULE INFORMATIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY
AND TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

COMPUTER SCIENCE UNIT

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR
LES ABONNEMENTS ARCGIS
ONLINE AU COMPTE DU
MINISTÈRE DES MINES, DE
L'INDUSTRIE ET DU
DEVELOPPEMENT**

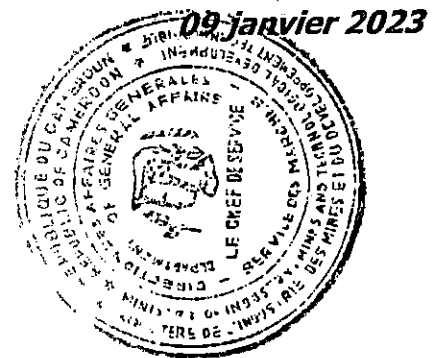


Table des matières

1	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	17
2	OBJECTIFS DE LA PRESTATION	17
3	METHODOLOGIE.....	18
4	DESCRIPTION DES PRESTATIONS	18
4.1	Creator	18
4.2	Viewer	19
4.3	Editor	20
5	RESULTATS ATTENDUS.....	20
6	ESTIMATION DES PRESTATIONS	21



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Cameroun a été dans le passé, un producteur d'or, d'étain et de titane ; pour cette dernière substance, le Cameroun a d'ailleurs occupé le troisième rang mondial en 1944. Aujourd'hui, la production minérale nationale est presque totalement limitée aux hydrocarbures (la mine « liquide ») dont la production ne dépasse pas les 3,5 millions de tonnes. Cette production est en baisse constante, et dans les dix années à venir, pèse sur le Cameroun la perspective de l'épuisement des réserves connues. L'enjeu majeur du gouvernement camerounais est donc de développer la mine « solide » et de construire une industrie minérale durable, intégrant tous les maillons de la filière (production, transformation, commercialisation), ceci afin de prendre à terme le relais de l'après pétrole.

A cet effet, le Cameroun voudrait diversifier ses sources de revenus externes en soutenant ses ressources minérales et le développement du secteur minier grâce à un programme d'acquisition de données géo scientifiques et de renforcement des capacités institutionnelles.

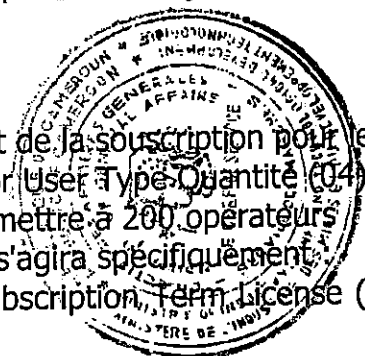
Le Cameroun dispose d'un important potentiel minier. Il se caractérise par l'existence i) d'un contexte géologique particulièrement favorable marqué par la présence de formations géologiques diversifiées qui sont le résultat de plusieurs orogénèses successives ayant entraîné des événements de remobilisations propices à la concentration de substances utiles; ii) la présence d'au moins quatre gisements potentiellement de classe mondiale : (cobalt-nickel de Lomié, fer de Mbalam, bauxite de Minim-Martap, étain de mayo Darlé et rutilé d'Akonolinga) et de plusieurs centaines d'indices minéraux et d'anomalies géochimiques dont les plus intéressants sont l'or, le diamants, l'uranium et les carbonates. Malgré cet important potentiel dans le domaine des géosciences, les revenus miniers du Cameroun figurent parmi les plus faibles du monde. De fait, on note un impact mineur des données géo scientifiques dans les efforts de développement du pays, dû en grande partie à l'absence d'une information géologique et minière adéquate.

Le PRECASEM (Projet de Renforcement des Capacités dans le Secteur Minier) a contribué d'une part, à la relance du secteur minier du Cameroun par l'amélioration de l'information géologique et minière à travers notamment le levé de cartes géologiques à l'échelle de 1/200 000^{ème} et d'autre part, à la formation en techniques modernes de cartographie géologique d'un nombre de cadres miniers au Cameroun, par le biais de stages et d'une participation active aux travaux de terrain. La conception et l'installation d'un système moderne de gestion des données géologiques basées sur un Système d'Information Géographique (SIG), et la création d'un portail Web pour l'accès aux informations géologiques et cadastrales nationales ont fait partie des objectifs principaux du projet.

OBJECTIFS DE LA PRESTATION

L'objectif de la prestation de services est le renouvellement de la souscription pour le compte du MINMIDT, de son compte ArcGIS Online Creator User Type Quantité (04) et de 200 comptes ArcGIS Online Viewer User Type pour permettre à 200 opérateurs économiques d'avoir accès aux résultats du PRECASEM. Il s'agira spécifiquement

- ❖ ArcGIS Online Creator User Type - 1 Year Subscription Term License (500 credits per User)*ESD (quantité 04) ;



- ❖ ArcGIS Online Viewer User Type - Term License -1 year Subscription*ESD (quantité 200).

METHODOLOGIE

Le renouvellement des abonnements ArcGIS Online se fait en ligne après paiement auprès d'une société partenaire du groupe ESRI. ESRI est une société américaine pionnière du concept logiciel SIG.

La société DATAVENIR, entreprise de service de logiciels en ligne et d'achat vente distribution de licences logicielles, domiciliée en France, était celle qui avait effectué les précédents abonnements. Elle est visible sur internet à travers le lien www.datavenir.com et a pour numéro de téléphone : +33(0)4 89 61 21 40.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Creator

- ❖ Créer des cartes et des applications avec ses données ;
- ❖ Analyser les données pour comprendre les tendances ;
- ❖ Partager des cartes avec les différents acteurs à travers un grand nombre d'applications prêtes à l'emploi.

Concevez des cartes et des applications, effectuez des analyses spatiales, collectez des données et partagez votre récit de manière collaborative avec le type d'utilisateur Creator. Les utilisateurs de type Creator peuvent également utiliser diverses applications puissantes. Ce sont généralement des spécialistes SIG, des responsables des ressources ou des journalistes de données qui achètent la licence de type d'utilisateur Creator.

Éléments inclus :

- ❖ ArcGIS Online : créer, modifier et gérer le contenu et les membres ;
- ❖ ArcGIS Living Atlas of the World ;
- ❖ Applications essentielles
 - ArcGIS Experience Builder ;
 - ArcGIS Instant Apps ;
 - ArcGIS StoryMaps ;
 - Map Viewer ;
 - ArcGIS Dashboards ;
 - Scene Viewer ;
 - ArcGIS Web AppBuilder ;
 - ArcGIS Hub Basic ;
 - ArcGIS for Power BI ;



- ArcGIS AppStudio ;
- ❖ Applications de terrain
 - ArcGIS QuickCapture ;
 - ArcGIS Collector ;
 - ArcGIS Survey123 ;
 - ArcGIS Workforce ;
 - ArcGIS Field Maps ;
- ❖ Applications de bureau
 - ArcGIS for Office ;
 - ArcGIS for SharePoint ;
- ❖ 500 crédits.

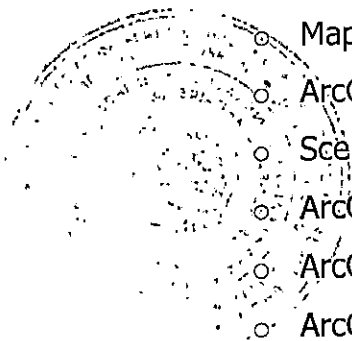
Viewer

- ❖ Afficher en toute sécurité les cartes et les applications de son équipe ;
- ❖ Surveiller les performances d'un projet via des tableaux de bord ;
- ❖ Utiliser les informations géographiques pour prendre des décisions.

Le type d'utilisateur Viewer est destiné aux détenteurs de l'abonnement qui doivent consulter les cartes et applications créées par d'autres utilisateurs. Les utilisateurs de type Viewer accèdent aux informations privées de l'organisation pour prendre des décisions avisées et surveiller les performances. Il s'agit généralement des directeurs, supérieurs hiérarchiques ou responsables des ventes.

Éléments inclus :

- ❖ ArcGIS Online : consulter le contenu ;
- ❖ ArcGIS Living Atlas of the World ;
- ❖ Applications essentielles (consultation uniquement)
 - ArcGIS Instant Apps ;
 - ArcGIS StoryMaps ;
 - Map Viewer ;
 - ArcGIS Dashboards ;
 - Scene Viewer ;
 - ArcGIS Web AppBuilder ;
 - ArcGIS Hub Basic ;
 - ArcGIS for Power BI ;
 - ArcGIS AppStudio ;
 - ArcGIS Experience Builder ;



- ❖ Applications de bureau
 - ArcGIS for Office ;
 - ArcGIS for SharePoint ;
- ❖ Aucun crédit inclus.

Editor

- ❖ Ajouter et modifier des données à l'aide d'applications ;
- ❖ Consulter et mettre à jour les données entrantes pour améliorer la précision ;
- ❖ Afficher en toute sécurité les cartes et les applications de son équipe.

Le type d'utilisateur Editor est destiné aux détenteurs de l'abonnement qui modifient et ajoutent des données spatiales afin d'améliorer la précision et la fiabilité. Les utilisateurs de type Editor consultent et mettent à jour les données entrantes afin de garantir leur qualité dans le système d'enregistrement. Ce sont généralement des employés chargés de la saisie des données, des techniciens SIG ou des ingénieurs qualité des données.

Éléments inclus :

- ❖ ArcGIS Online : consulter le contenu et mettre à jour les couches ;
- ❖ ArcGIS Living Atlas of the World ;
- ❖ Applications essentielles (consulter le contenu et mettre à jour les couches)
 - ArcGIS Instant Apps ;
 - ArcGIS StoryMaps ;
 - Map Viewer ;
 - ArcGIS Dashboards ;
 - Scene Viewer ;
 - ArcGIS Web AppBuilder ;
 - ArcGIS Hub Basic ;
 - ArcGIS Experience Builder ;

- ❖ Applications de bureau
 - ArcGIS for Office ;
 - ArcGIS for SharePoint ;
- ❖ 250 crédits.

RESULTATS ATTENDUS

Au terme de cette prestation, le MINMIDT devra disposer d'un abonnement ArcGIS Online pour une durée d'un an :



- ❖ ArcGIS Online Creator User Type - 1 Year Subscription Term License (500 credits per User)*ESD (quantité 04) ;
- ❖ ArcGIS Online Viewer User Type - Term License -1 year Subscription*ESD (quantité 200).

ESTIMATION DES PRESTATIONS

La prestation est estimée à vingt millions.



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTRE DES MINES,
DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Consultation N° _____/DC/MINMIDT/CIPM/2023 DU -----
**POUR L'ACQUISITION DES ABONNEMENTS ARCGIS ONLINE AU
COMPTE DU MINMIDT**

Date limite de remise des offres : le ----- à 13H00 précises
II.3 - CADRE DE DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF
(A remplir par le Soumissionnaire)

CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HTVA	PRIX TOTAL HTVA
	logiciel ARCGIS Online Creator User Type	04		
	logiciel ARCGIS Online Viewer User Type	200		
			TOTAL HTVA	
			TVA 19,25%	
			I.R 5,5 OU 2,2%	
			TOTAL TTC	
			NET A PERCEVOIR	

Nom du Soumissionnaire

Signature

Date



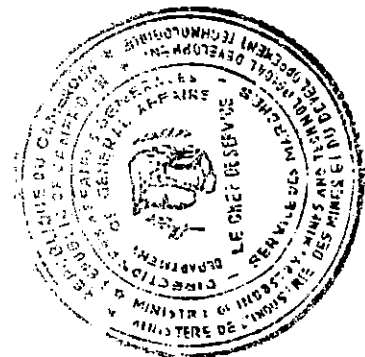
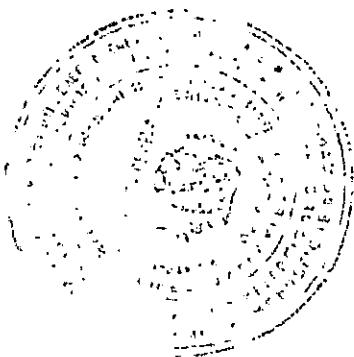
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PRIX N°	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE HTVA EN CHIFFRE	PRIX UNITAIRE HTVA EN LETTRE
	Ce prix rémunère l'abonnement annuel d'un (01) logiciel ARCGIS Online Creator User Type		
	Ce prix rémunère l'abonnement annuel d'un (01) logiciel ARCGIS Online Viewer User Type		

Nom du Soumissionnaire

Signature

Date



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
 ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE
 Consultation N°00000002/DC/MINMIDT/CMPM/2023 DU 10 FEVRIER 2023
POUR L'ACQUISITION DES ABONNEMENTS ARCGIS ONLINE AU COMPTE DU MINMIDT

Date limite de remise des offres : le 14 mars 2023 à 13H00 précises

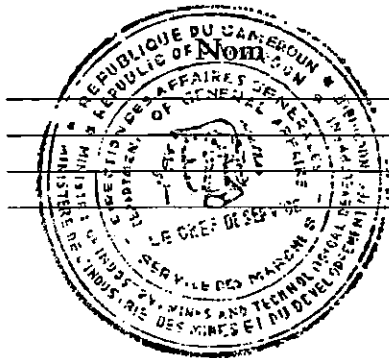
II.4 - TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N°	Noms des soumissionnaires	Adresse	Conformité des pièces administratives		Conformité technique de l'Offre		Conformité de l'Offre financière		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	Délai	Lieu		
1												
2												
3												

Membres de la commission Interne de Passation des Marchés :

Fonction :

Signature :



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work – Fatherland

MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET
DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY AND
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES

TENDERS BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°00000002/DC/MINMIDT/CIPM/2023 DU 10 FEVRIER 2023

POUR L'ACQUISITION DES ABONNEMENTS ARCGIS ONLINE AU
COMPTE DU MINMIDT

FINANCEMENT : BUDGET MINMIDT EXERCICE 2023

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N° III : PROJET DE LETTRE - COMMANDE



MINISTÈRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET
DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY AND
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES

TENDERS BOARD

LETTRE COMMANDE N° _____/LC/MINMIDT/CIPM/2023

PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION

**N° _____/DC/MINMIDT/CMPM/2023 DU ----- AVEC LA SOCIETE
_____ POUR L'ACQUISITION DES ABONNEMENTS ARCGIS ONLINE AU
COMPTE DU MINMIDT**

**TITULAIRE DE LA :
LETTRE-COMMANDE**

**OBJET DE LA LETTRE- : POUR L'ACQUISITION DES ABONNEMENTS
COMMANDE ARCGIS ONLINE POUR LE AU MINMIDT**

LIEU DE LIVRAISON : MINMIDT

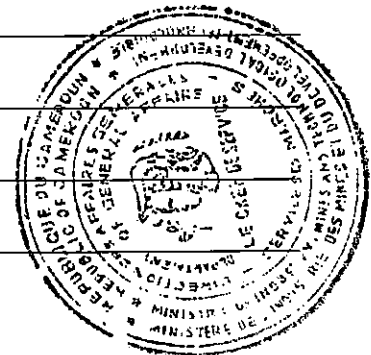
DELAI : 01 (un) MOIS

MONTANT : VINGT MILLIONS

**FINANCEMENT : BIP MINMIDT EXERCICE 2023
IMPUTATION : 57 29 039 05 340010 521311 911**



SOUSCRITE LE : _____
SIGNEE, LE : _____
NOTIFIEE, LE : _____
ENREGISTREE, LE : _____



ENTRE :

L'ETAT DU CAMEROUN, Représenté par LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ci-après désigné « LE MAITRE D'OUVRAGE »,

D'UNE PART, ET

LA SOCIETE _____ B.P _____ TEL _____ FAX _____

Ci-après désignée : « LE CO-CONTRACTANT »,

D'AUTRE PART,



IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT



SOMMAIRE

TITRE I : CAHIER DE CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

CHAPITRE I : GENERALITES

- Article 1 – OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 2 – PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 3 – PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 4 – TEXTES GENERAUX APPLICABLES
- Article 5 – ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
- Article 6 – DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
- Article 7 – DOMICILE DU CO-CONTRACTANT

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

- Article 8 -ROLE ET RESPONSABILITE DU CO-CONTRACTANT
- Article 9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- Article 10 – DESCRIPTION DES FOURNITURES
- Article 11 – INFORMATION ET DOCUMENTS A FOURNIR
- Article 12 – RECEPTION DES FOURNITURES
- Article 13 – GARANTIE
- Article 14 – ASSURANCE ET TRANSPORT
- Article 15 – SERVICE APRES VENTE

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- Article 16 – GENERALITES – PRIX
- Article 17 – MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 18 – MODALITES DE PAIEMENT
- Article 19 – DOMICILIATION BANCAIRE
- Article 20 – REGIME FISCAL
- Article 21 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- Article 22 – EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 23 – LITIGES
- Article 24 – RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 25 – VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 26 – PENALITES

TITRE II :

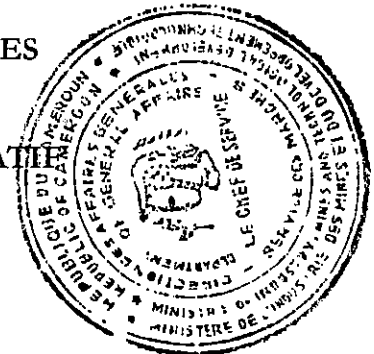
SPECIFICATIONS TECHNIQUES

TITRE III :

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

TITRE IV :

DETAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF



Chapitre I : Généralités

Article 1 – OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre-commande a pour objet l'abonnement ARCGIS Online au compte du MINMIDT.

La description de cette prestation est indiquée dans les Termes de Référence ci-dessus.

Article 2 – PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre-commande est passée après demande de cotation N° _____/DC/MINMIDT/CIPM/2023 DU -----.

Article 3 – PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

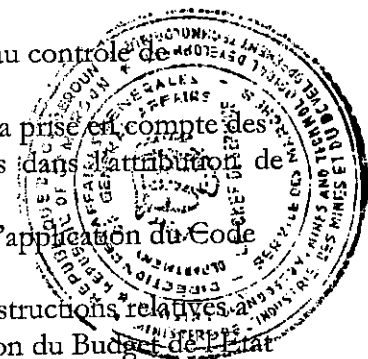
Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières.
- la soumission du Fournisseur et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers des Clauses Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités ;
- le bordereau des prix unitaires ;
- le détail quantitatif et estimatif ;

Article 4 – TEXTES GENERAUX APPLICABLES

Le présent Marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
2. la loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice budgétaire 2023;
3. le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012;
4. le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
5. l'arrêté n° 0207/A/MINMAP du 07 juillet 2018 portant création organisation et fonctionnement des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics;
6. l'arrêté n°0000210/MINFI du 11 juin 2020 portant création d'une Paierie Générale et de seize (16) Paeries Spécialisées auprès de certains départements ministériels;
7. l'arrêté n°00000008/MINFI du 30 mars 2022 portant nomination d'un Contrôleur Financier auprès du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique;
8. la circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics;
9. la circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
10. la circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion de changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
11. la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics;
12. la circulaire n°004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs dans l'attribution de nouveaux Marchés;
13. la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
14. la circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat



- et Autres Entités Publiques pour l'exercice 2023;
15. les textes régissant les corps de métiers;
 16. les autres textes spécifiques aux domaines concernés par le Marché.

Article 5 – ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions de la présente lettre-commande et des textes généraux auxquels il se réfère, il est précisé que :

- **L'Autorité Contractante** : le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique ;
- **Le Maître d'Ouvrage** : le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique ;
- **Le Chef de Service du Marché** : le Sous-Directeur du Budget, du Matériel et de la Maintenance;
- **L'Ingénieur du Marché** : le Chef de la Cellule Informatique.

L'Ingénieur doit vérifier que les prestations sont conformes aux termes de référence de la présente lettre-commande, l'approuver ou la refuser si elle ne l'est pas.
La commission des marchés compétente est la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du MINMIDT.

Article 6 – DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai de livraison d'exécution est fixé à un (01) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrer les prestations de la présente lettre-commande.

Article 7 – DOMICILE DU COCONTRACTANT

Le Co-contractant fait élection de domicile à _____ BP _____ TEL _____ FAX _____.

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

Chapitre II : Exécution de la lettre-commande

Article 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT

Le Co-contractant a pour mission d'assurer la fourniture du matériel tel que décrit dans le bordereau, sous le contrôle de l'Ingénieur et conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre-commande.

Article 9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du Co-contractant comprennent l'achat des fournitures et leur livraison.

Article 10 – DESCRIPTION DES FOURNITURES

Les prestations comprennent l'acquisition des abonnements ARCGIS online au compte du MINMIDT.

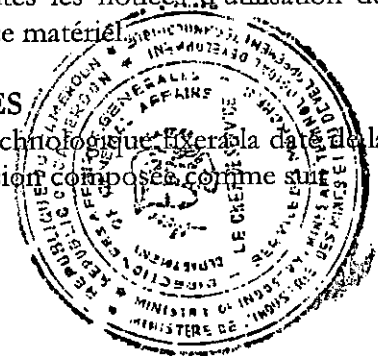
Article 11 – INFORMATION ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CO-CONTRACTANT

Le Co-contractant remettra au moment de la livraison toutes les notices d'utilisation du matériel concerné et procédera à la démonstration de l'utilisation de ce matériel.

Article 12 – RECEPTION PROVISOIRE DES FOURNITURES

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique fixera la date de la réception provisoire et la communiquera aux membres de la commission composée comme suit :

- Président** : Le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;
- Rapporteur** : l'Ingénieur du Marché ;
- Membres** : le Chef de service du Marché;



- : le Chef de Service des Marchés ou son représentant ;
- : le Cocontractant ;
- : un représentant du MINMAP (observateur) ;
- : le comptable-matières du MINMIDT ;
- : un invité désigné par le Maître d'Ouvrage.

La réception doit se faire au MINMIDT, conformément aux dispositions de l'article 6 ci-dessus.

La Commission de Réception n'est pas publique, toutefois, le Président peut y inviter toute personne de son choix en raison de ses compétences.

La commission vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la lettre-commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non conformité de la fourniture, le Co-contractant sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception provisoire signé par tous les membres de la commission. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

La réception définitive aura lieu après l'expiration du délai de garanti par la même Commission ayant prononcé la réception provisoire.

Article 13 – GARANTIE

Sans objet.

Article 14 – ASSURANCE ET TRANSPORT

Sans objet.

Chapitre III : Dispositions financières

Article 16 – GENERALITES – PRIX

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre-commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 17 – MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre-Commande s'élève à la somme de vingt millions (20 000) francs CFA TTC, conformément au détail estimatif joint en annexe.

Article 18 – MODALITES DE PAIEMENT

Le Cocontractant est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

Article 19 – DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre-commande par virement au compte bancaire N°..... ouvert auprès de la (Nom de la Banque) au nom du Co-contractant.



Article 20 – REGIME FISCAL

La présente lettre-commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur en République du Cameroun.

Article 21 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux de la présente lettre-commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.



Chapitre IV : Dispositions diverses

Article 22 – EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente lettre-commande seront édités et diffusés par le Maître d'Ouvrage.

Article 23 – LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre-commande sera définitivement tranché par les Tribunaux d'Instances de Yaoundé, conformément à la législation en vigueur au Cameroun.

Article 24 – RESILIATION DE LA LETTRE- COMMANDE

La présente lettre-commande peut-être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 25 – VALIDITE DE LA LETTRE- COMMANDE

La présente lettre-commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Cocontractant par ce dernier.

Article 26 – PENALITES

En cas de retard sur le délai d'exécution prévu à l'article 19.2, le Co-contractant sera passible d'une pénalité pour retard de :

- 1/2000ème du montant du marché par jour calendaire de retard jusqu'au 30ème jour ;
- 1/1000ème du montant du marché par jour calendaire de retard au-delà du 30ème jour.

Il n'est pas prévu de prime en cas d'avance sur le délai contractuel, les pénalités seront applicables d'office sans préavis et par la seule échéance du terme, sauf en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de la volonté du co-contractant dûment constaté et apprécié par l'Administration. Le co-contractant devra informer le Maître d'Ouvrage des causes du non respect des délais au plus tard cinq (05) jours avant l'échéance du terme contractuel. Il est précisé qu'aucune prime ne sera accordée en cas de livraison anticipée



I- BANQUES

1. Afriland First Bank ;
2. Banque Atlantique ;
3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises ;
4. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK) ;
5. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit ;
6. Bank of Africa Cameroon ;
7. CITI Bank ;
8. Commercial Bank of Cameroon ;
9. Credit Communautaire d'Afrique (CCA) ;
10. Ecobank ;
11. National Financial Credit Bank ;
12. Société Commerciale de Banque au Cameroun ;
13. Société Générale de Banque au Cameroun ;
14. Standard Chartered Bank Cameroon ;
15. Union Bank of Cameroon ;
16. United Bank for Africa.

II- Compagnies d'assurances

17. Chanas assurances;
18. Activa Assurances ;
19. Zenith Assurance ;
20. AREA Assurance ;
21. Atlantique Assurances ;
22. Beneficial-General Insurance ;
23. CPA SA ;
24. NSIA Assurance ;
25. PRO ASSUR ;
26. SAAR ;
27. SAHAM Assurance ;
28. ROYAL ONYX Insurance.



